République Islamique de Mauritanie

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027

Projet annuel de performance

Titre · MASEF

Programmes 093 · 094 · 095 · 096

2027

Avant-propos

La présentation du budget en mode Programme découpe les champs d'action de l'État dans une logique de politiques publiques, sur la base d'une nomenclature par destination Titre (ministère) / Programme / Action / Activité.

Le « Titre » (ministère) regroupe un ensemble de programmes. Il est l'unité de vote des crédits budgétaires (art. 49 de la LOLF).

Le « Programme » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'Actions relevant d'un même Titre (ministère) et auxquels sont associés des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation. Le Programme est l'unité de spécialité des crédits budgétaires (art. 25 de la LOLF). Pour un ministère donné, on distingue les Programmes chargés de la mise en œuvre d'une politique publique et le programme Gouvernance et support chargé d'appuyer les programmes de politique publique. Découpage indicatif du Programme, l'« Action » est un pan de politique publique. Enfin, au niveau le plus fin, dans chaque Action, l'« Activité » précise la destination des crédits demandés, ouverts et exécutés.

Les Projets annuels de performance (PAP) annexés au projet de loi de finances de l'année sont formalisés Titre par Titre (ministère par ministère). Les PAP présentent :

- les demandes dûment justifiées de crédits et d'emplois des Programmes pour l'année à venir ;
- en lien étroit avec ces demandes, les engagements de performance de ces Programmes. Une fois le budget adopté, les PAP sont les documents-cadres de l'action publique de l'année dans le champ du Programme, tant sur le plan des moyens mis à disposition que des résultats à atteindre.

La présentation de chaque Titre détaille :

- la présentation stratégique du Titre ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par Programme et Action et par Programme et Titre, en distinguant les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Chaque Programme constitutif du Titre est ensuite détaillé avec :

- la présentation du Programme ;
- le cadrage stratégique du Programme ;
- la présentation des moyens du Programme, crédits et emplois ;
- la justification des crédits, partie budgétaire par partie budgétaire.

PARTIE 1 · TITRE

MASEF

Présentation stratégique du ministère

Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille

PROGRAMME 093	Gouvernance et support
PROGRAMME 094	Protection sociale et personnes handicapées
PROGRAMME 095	Promotion féminine, genre et bien-être de la famille
PROGRAMME 096	Protection et développement de l'enfant

CP 2027	CP 2028	CP 2029
1 178,0 M	1 260,8 M	1 258,0 M
millions MRU	millions MRU	millions MRU

Présentation stratégique du ministère

Périmètre

Le Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) a pour mission, au travers de ses trois programmes de politique publique, de proposer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de :

1. **protection sociale des groupes les plus vulnérables**, dont les personnes en situation de handicap (Programme Protection sociale et personnes handicapées) ;
2. **protection et promotion de la famille, des femmes et des filles** (Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) ;
3. **protection des enfants et promotion de leurs droits**, incluant l'accès à l'éducation préscolaire (Programme Protection et développement de l'enfant).

Compte tenu du caractère très transversal des politiques qu'il met en œuvre, le MASEF conçoit et déploie son action en étroite articulation avec plusieurs autres départements ministériels, notamment ceux en charge de l'Économie et des Finances, de l'Éducation, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Sécurité alimentaire, de la Justice, de la Santé, des Droits de l'homme et de l'Intérieur. Par ailleurs, il déploie nombre de ses activités sur le terrain avec l'appui de partenaires techniques et financiers et d'organisations de la société civile.

Principaux textes de référence

Les textes qui encadrent les politiques publiques à mettre en œuvre sont notamment :

- la loi n° 2001-052 du 19 juillet 2001 portant Code du statut personnel ;
- la loi n° 2018-024 du 21 juin 2018 fixant un cadre national unifié pour la protection de l'enfant ;
- l'ordonnance n° 2006-043 du 23 novembre 2006 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées ;
- la loi n° 2006-048 instituant les modes de garde et d'éducation des jeunes enfants ;
- l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024 relatif à la Cellule d'identification et d'aide aux malades indigents (CIAD) ;
- les différentes stratégies sectorielles relatives à chacune des politiques publiques du Département.

Organisation du ministère

L'organisation et le fonctionnement du MASEF sont définis par le décret n° 081-2021 du 2 juin 2021, modifié par le décret n° 037-2023 du 13 février 2023. Outre les traditionnelles structures centrales de support et d'appui au pilotage, le Département comprend :

- **quatre grandes directions métier** (Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Direction des Personnes en situation de handicap, Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre, Direction de l'Enfance), ayant leurs ramifications en régions dans les 15 Directions régionales de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (DRASEF) ;
- **une série de dispositifs ad hoc** : Programme de lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, Programme de développement du préscolaire, Programme Ravah pour la stabilité familiale et l'espacement des naissances, Caisse Nevagha pour la coordination du versement de la subvention à l'entretien des femmes divorcées, Cellule Mutilations génitales féminines, Projet Genre.

Par ailleurs, six opérateurs de l'État contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques du MASEF et sont à ce titre placés sous son pilotage stratégique :

CFAF	Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme	Promotion féminine, genre et bien-être de la famille
ENAS	École nationale de l'Action sociale	Gouvernance et support
El Ousra	Chaîne de télévision El Ousra	Gouvernance et support
CRM	Croissant-Rouge mauritanien	Gouvernance et support
CPISE	Centre de Protection et d'Intégration sociale des Enfants	Protection et développement de l'enfant
CFPSESH	Centre de Formation et de Promotion sociale des Enfants en situation de handicap	Protection sociale et personnes handicapées

Principales réformes

Les différentes réformes portées par le MASEF ces dernières années entendent répondre dans la durée à plusieurs problématiques sociales majeures du pays, notamment :

- développer la protection sociale des groupes sociaux les plus vulnérables ;
- promouvoir et faire respecter les droits des personnes en situation de handicap ;
- apporter aux enfants la protection et l'environnement dont ils ont besoin pour s'épanouir ;
- contribuer au bien-être des familles ;
- protéger les femmes et les filles ;
- promouvoir l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes ;
- moderniser et numériser l'action du MASEF.

Par ailleurs, le Programme Gouvernance et support du Ministère s'attache à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources du Ministère en modernisant l'organisation, les systèmes de gestion et les modes de fonctionnement du Département.

Principaux éléments de contexte et analyse stratégique

Des résultats tangibles sont d'ores et déjà à mettre à l'actif de chacun des trois programmes de politique publique constituant le MASEF, notamment en matière de conception de stratégies, de renforcement progressif du cadre juridique, de sensibilisation des populations, de formation-mobilisation-coordination des différents acteurs institutionnels, mais aussi de réponses concrètes apportées aux groupes sociaux les plus vulnérables.

Toutefois, il reste beaucoup à faire, car les besoins sont immenses alors que les ressources budgétaires et humaines des programmes demeurent limitées. Dans ce contexte, un défi majeur est de poursuivre l'effort pour parvenir à une meilleure cohérence et efficience de l'action entre les départements ministériels, les partenaires techniques et financiers et les acteurs associatifs.

Les objectifs les plus représentatifs

OBJECTIF 01

Renforcer la solidarité nationale au profit des groupes les plus défavorisés

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 110
malades dialysés indigents bénéficieront d'un transfert monétaire mensuel régulier, de la prise en charge des frais de séances de dialyse et de médicaments.

8 000
malades chroniques indigents bénéficieront d'un transfert monétaire mensuel régulier.

1 840
personnes âgées démunies bénéficieront d'un transfert monétaire annuel ponctuel.

10 000
familles pauvres bénéficieront d'un transfert monétaire annuel ponctuel.

200
bénéficiaires n'appartenant pas aux catégories ci-dessus bénéficieront d'un transfert monétaire.

10 M
MRU de subvention sont consacrés au dépistage du cancer du col de l'utérus.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades dialysés indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 191	1 191	**1 110**	1 300
Nombre de malades chroniques indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	7 099	7 099	**8 000**	10 000
Nombre de personnes âgées démunies bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 465	1 465	**1 840**	3 000
Nombre de familles pauvres bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	10 000	10 000	**10 000**	10 000
Nombre de bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus	Nombre	150	150	**200**	400

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : « Bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus » : la liste de ces bénéficiaires figure dans l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024.

OBJECTIF
02

Développer l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

180
coopératives bénéficient d'un financement d'activités génératrices de revenus (AGR).

+ 1 500
litiges familiaux sont traités.

40 000
personnes bénéficient d'activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) et les litiges familiaux.

1 300
femmes et filles bénéficient d'une formation professionnelle qualifiante.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de projets d'entrepreneuriat féminin appuyés	Nombre	200	192	**180**	1 152 cumulé 2027-2028
Nombre de personnes bénéficiaires de sensibilisation	Nombre	40 000	40 000	**40 000**	60 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux traités	Nombre	1 500	1 500	**1 500**	3 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle	Nombre	1 171	1 171	**1 300**	3 900 cumulé 2027-2028

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle : 2026 correspond à l'année scolaire 2025-2026, 2027 à l'année scolaire 2026-2027 ; la cible « cumulé 2027-2028 » correspond au cumul des bénéficiaires des années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme (CFAF) : réalisation du résultat 4.

OBJECTIF
03

Protéger plus et mieux tous les enfants qui en ont besoin

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

25 000
enfants seront sensibilisés à leurs droits et aux modalités pratiques d'accès à un service de protection.

12 000
enfants victimes de VEDAN bénéficieront d'au moins un service de protection du Programme.

16 851
enfants bénéficieront de la subvention ciblée aux frais de préscolarisation.

1 400
enfants en mobilité bénéficieront d'une prise en charge par le CPISE.

7 800
enfants victimes de malnutrition seront pris en charge.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'enfants en mobilité ayant bénéficié d'une prise en charge par le CPISE	Nombre	700	700	**1 400**	4 200 cumulé 2027-2028
Nombre d'enfants victimes de malnutrition pris en charge	Nombre	3 543	3 543	**7 800**	13 959 cumulé 2027-2028
Taux de préscolarisation des enfants de 3 à 6 ans	%	19,2 %	24,5 %	**30 %**	35 %

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : VEDAN = Violences (dont celles basées sur le genre), Exploitation, Abus, Discrimination, Négligence.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : CPISE : atteinte des résultats 3 et 4 ; PTF et ONG : contribution aux résultats 1 et 2.

Récapitulatif des crédits du Titre

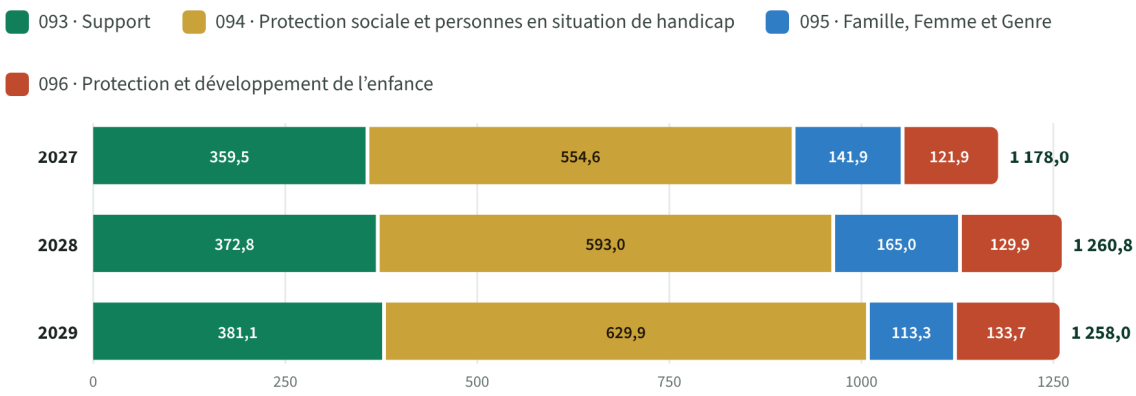
CP 2027	CP 2028	CP 2029	ÉVOLUTION 2027-2029
1 178,0 millions MRU	**1 260,8** millions MRU	**1 258,0** millions MRU	**+6,8 %** soit +80,0 M MRU

Récapitulatif des crédits par programme

Crédits de paiement, en MRU

Prog.	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
093	Support	**359 523 638**	372 821 753	381 093 408	30,5 %
094	Protection sociale et personnes en situation de handicap	**554 614 718**	592 962 538	629 853 674	47,1 %
095	Famille, Femme et Genre	**141 892 251**	165 047 880	113 297 880	12,0 %
096	Protection et développement de l'enfance	**121 922 682**	129 928 776	133 715 320	10,4 %
	Total du Titre	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**	**100,0 %**

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR PROGRAMME (MILLIONS MRU)



Récapitulatif des crédits par programme et action

Crédits de paiement, en MRU

Code	Programme / Action	CP 2027	CP 2028	CP 2029
093	**Support**	**359 523 638**	**372 821 753**	**381 093 408**
093-01	Pilotage de la stratégie ministérielle	**251 209 769**	258 500 249	262 561 608
093-02	Pilotage et coordination	**108 313 869**	114 321 504	118 531 800
094	**Protection sociale et personnes en situation de handicap**	**554 614 718**	**592 962 538**	**629 853 674**
094-01	Prise en charge des malades indigents	**186 364 334**	205 549 137	224 682 443
094-02	Assistance sociale aux groupes vulnérables	**215 867 446**	228 775 818	242 339 610
094-03	Promotion des personnes handicapées	**152 382 938**	158 637 583	162 831 621
095	**Famille, Femme et Genre**	**141 892 251**	**165 047 880**	**113 297 880**
095-01	Autonomisation économique des femmes et des filles	**67 308 844**	79 062 221	80 562 221
095-02	Protection des femmes et des filles et bien-être familial	**62 377 987**	73 680 239	20 430 239
095-03	Institutionnalisation du genre	**12 205 420**	12 305 420	12 305 420
096	**Protection et développement de l'enfance**	**121 922 682**	**129 928 776**	**133 715 320**
096-01	Protection de l'enfant	**47 097 682**	48 487 051	49 586 958
096-02	Développement de l'enfance	**74 825 000**	81 441 725	84 128 363
	Total du Titre	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**

Projets d'investissement : crédits d'engagement et de paiement

Prog.	Projet	CE 2027	CP 2027	CP 2028	CP 2029
094	Promotion des personnes handicapées	105 000 000	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000
094	Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	30 000 000	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
095	Renforcement des droits des femmes (RenForce)	200 000 000	**43 000 000**	53 750 000	0
096	Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	55 000 000	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
096	Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	6 000 000	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
	Total des projets d'investissement	**396 000 000**	**105 000 000**	**120 750 000**	**67 000 000**

Source : CDMT-m 2027-2029 du MASEF (cadre financier global et projets d'investissement). Montants arrondis à l'unité ; les totaux peuvent différer d'une unité de la somme des montants arrondis.

PROGRAMME

093

Gouvernance et support

Nomenclature budgétaire : « Support »

ACTION 01 Pilotage de la stratégie ministérielle

ACTION 02 Coordination administrative et gestion des ressources

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
359,5 M	**30,5 %**	**5**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 093 · Gouvernance et support

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Gouvernance et support apporte un appui transversal à la mise en œuvre des programmes métier du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), d'une part en déployant une gouvernance efficace des politiques publiques du Ministère et, d'autre part, en développant une gestion efficiente des ressources financières, humaines et matérielles du Ministère.

Présentation des actions et de leurs activités

Les deux Actions constitutives du Programme sont : « Pilotage de la stratégie ministérielle » et « Coordination administrative et gestion des ressources ».

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

L'Action « Pilotage de la stratégie ministérielle » recouvre le Cabinet du Ministre et l'Inspection générale interne du Ministère (IGI). Les trois Activités constitutives de l'Action sont :

- **« Pilotage stratégique des politiques ministérielles »** : définition des priorités de politiques publiques en lien avec les moyens mobilisables, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques, réorientations majeures en cours d'année tant sur le plan opérationnel que budgétaire, évaluation des performances des programmes à l'issue de l'exercice ;
- **« Contrôle et évaluation des structures administratives »** (IGI) : programmation et réalisation des missions d'audit et d'inspection, suivi de la mise en œuvre des recommandations, appui technique et méthodologique à la mise en place du contrôle interne au sein du Département ;
- **« Équipement du Cabinet et de l'IGI »**.

Activités	Structures impliquées
Pilotage stratégique des politiques ministérielles	Cabinet
Contrôle et évaluation des structures administratives	IGI
Équipement du Cabinet et de l'IGI	Cabinet + IGI

Action 02 – Coordination administrative et gestion des ressources

L'Action « Coordination administrative et gestion des ressources » comprend dix Activités :

- **« Coordination de l'action de l'administration »**, avec tous les responsables et toutes les structures chargés d'appuyer la coordination et le pilotage de l'action de l'administration ;
- **« Gestion des moyens courants du Ministère »**, avec pour l'essentiel la Direction des Affaires administratives et financières (DAAF) et, en complément, le Service des Archives et de la Documentation (SAD) ;
- **« Formations transversales pour le personnel du Ministère »** (formations hors ENAS), pilotées par la DAAF, qui comprend un service du personnel ;
- **« Communication ministérielle »**, avec la Cellule Information, Éducation et Communication (CIEC) et la chaîne de télévision El Ousra ;
- **« Équipement de l'administration du programme »** ;

- **« Modernisation de l'administration du Ministère »**, regroupant les projets d'investissement pour la modernisation transversale du Ministère, y compris la réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- **« Formation aux métiers action sociale-enfance-famille »**, assurée par l'École nationale de l'Action sociale (ENAS), établissement public rattaché au Programme Gouvernance et support ;
- **« Soutien aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien »** et **« Soutien à la chaîne de télévision El Ousra »**, opérateurs de l'État également rattachés au Programme Gouvernance et support ;
- **« Contribution aux organismes internationaux »**.

Activités	Structures impliquées
Coordination de l'action de l'administration	SG, SC, DECS, DCADR, DR et DRA
Gestion des moyens courants du Ministère	DAAF, SAD
Formations transversales pour le personnel du Ministère	DAAF
Communication ministérielle	CIEC
Équipement de l'administration du programme	SG, DECS, DCADR, DR et DRA, DAAF, SAD
Modernisation de l'administration du Ministère	SG, DECS, DCADR, DR et DRA, DAAF, SAD, CIEC
Formation aux métiers action sociale-enfance-famille	Opérateur École nationale de l'Action sociale (ENAS)
Soutien aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien	Croissant-Rouge mauritanien
Soutien à la chaîne de télévision El Ousra	Chaîne El Ousra
Contribution aux organismes internationaux	DAAF

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les programmes de politique publique, l'opérateur ENAS et les partenaires techniques et financiers du Ministère attendent du Programme Gouvernance et support la définition et l'animation d'un cadre stratégique efficace permettant de créer une cohérence d'ensemble, des complémentarités et des synergies entre tous les acteurs intervenant dans les champs, par nature très transversaux, du social, de l'enfance et de la famille : entre les programmes de politique publique du Ministère d'abord, mais aussi avec l'opérateur ENAS et, bien sûr, avec les (nombreux) autres départements concernés : Santé, Justice, Éducation, Formation professionnelle, Travail, etc.

Par ailleurs, les programmes de politique publique attendent du Programme Gouvernance et support un soutien large, intensif et de qualité à la mise en œuvre de leurs Activités métier, à travers notamment la mise en place de politiques, méthodes et outils modernes de gestion des ressources (humaines, financières et matérielles), d'organisation du travail et de management des équipes, de dématérialisation des prestations et des processus de travail, de suivi-pilotage-évaluation de l'action.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme Gouvernance et support qu'il tire le meilleur parti possible des ressources, par définition contraintes, allouées au Ministère, grâce notamment à la formation des personnels, à la mutualisation des moyens et à la digitalisation de l'action.

Le MASEF a beaucoup œuvré ces dernières années pour renforcer son dispositif de gouvernance : des stratégies ont été définies pour toutes les politiques publiques (celle de l'Enfance reste à actualiser) ; des réunions de Cabinet rassemblent régulièrement, autour du Ministre et du Secrétaire général, les cadres dirigeants de l'administration pour suivre et piloter, à partir d'un tableau de bord, la mise en œuvre de l'action ; par ailleurs, des comités d'experts thématiques (Enfance, Personnes handicapées, Discrimination à l'égard des femmes…) ont été constitués pour suivre l'application de toutes les conventions signées par la Mauritanie en matière de droits catégoriels.

De même, plusieurs initiatives récentes ont contribué à optimiser les ressources du Ministère et à moderniser ses modes de gestion. Par exemple : création de l'ENAS en 2020 pour assurer la formation initiale et continue des agents dans les domaines Social-Enfance-Famille ; mise en place d'un système d'information métier pour les besoins de pilotage et de gestion du Ministère, mais aussi pour l'accueil et le traitement des demandes d'aide des usagers ; dotation en effectifs et en équipements des Directions régionales de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (DRASEF) ; mise en place de la DCADR ; rénovation des conventions passées avec les partenaires publics et privés dans une logique gagnant-gagnant ; professionnalisation des commissions de passation des marchés ; modernisation de la communication ministérielle à travers la création de la chaîne de télévision El Ousra, disponible sur le bouquet ARABSAT.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une mise en œuvre encore plus efficace et efficiente des politiques publiques du Ministère. Parmi ces freins, il faut mentionner : l'absence de base de données et de système d'information des ressources humaines ; les besoins de renforcement des capacités des personnels, qui restent considérables dans tous les domaines d'action du Ministère ; un réseau de services déconcentrés qui se limite aux 15 chefs-lieux de région, sans présence dans les moughataas ; le manque d'organisation détaillée des structures administratives centrales et déconcentrées (fiches de poste, manuels de procédures) ; un appareil statistique insuffisant qui ne permet pas de mobiliser des données de terrain complètes et fiables ; des archives papier dispersées dans les services ; l'absence de service collectif de transport des agents à Nouakchott.

ENJEU

Tirer le meilleur parti possible des ressources ministérielles disponibles pour répondre davantage aux besoins des populations les plus vulnérables.

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01

Accélérer la digitalisation des prestations aux usagers

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

12

prestations aux usagers seront digitalisées au 31/12/2027 (en cumulé).

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de prestations digitalisées	Nombre	7	7	**14** cumulé	20 cumulé

Source des données : Système d'information du MASEF

Les services digitalisés et améliorés en 2026

Dans le cadre de la poursuite de la transformation numérique du Département, de la simplification des procédures et de l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, plusieurs actions de digitalisation, d'extension et d'amélioration des systèmes d'information ont été réalisées en 2026. Elles portent notamment sur :

- la mise à jour et l'amélioration du système d'information dédié à l'inscription des malades chroniques, en vue du lancement de la campagne 2027, avec l'intégration des nouvelles dispositions et des améliorations apportées au dispositif de prise en charge ;
- la digitalisation de la procédure d'obtention de l'autorisation d'ouverture des jardins d'enfants ;
- l'extension de la procédure digitalisée d'obtention de la prise en charge des soins médicaux au profit des malades indigents au Centre d'hépato-virologie de Nouakchott, ainsi qu'aux hôpitaux régionaux de l'Adrar et du Hodh Chargui ;
- la mise en place, au niveau de la DASSN, d'un module d'administration et de gestion des stocks de médicaments destinés aux patients dialysés, permettant d'assurer le suivi des entrées, des sorties et de la disponibilité des médicaments ;
- le déploiement de ce module au niveau des pharmacies de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa, en vue d'assurer une gestion harmonisée et un meilleur suivi de la disponibilité des médicaments ;
- la digitalisation de la procédure de demande et de traitement des évacuations sanitaires à l'étranger, depuis le dépôt de la demande jusqu'au suivi de sa prise en charge ;
- la mise en place d'un module de reporting et d'extraction des données.

OBJECTIF 02

Moderniser l'organisation du travail et développer les ressources humaines

FINALITE : ☑ Efficacité socio-économique ☑ Qualité du service rendu aux usagers ☑ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

30 %

taux de mise en œuvre du plan de formation 2027-2028 du Ministère au 31/12/2027.

100 %

des directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de division (centraux et régionaux) disposeront d'une fiche de poste au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de monitrices de jardins d'enfants diplômées de l'ENAS	Nombre	212	212	**0**	462 cumulé 2027-2028
Nombre de formateurs en promotion féminine, en langue des signes et en braille	Nombre	N/A	N/A	**70**	70
Taux de mise en œuvre du plan de formation continue 2027-2028	%	100 %	30 %	**30 %**	100 %

Source des données : DAAF – MASEF

Précisions méthodologiques : « Nombre de directions disposant d'un manuel de procédures » : les directions devant disposer de leur manuel de procédures d'ici fin 2028 sont la Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, la Direction des Personnes en situation de handicap, la Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre, la Direction de l'Enfance, la Direction des Études, de la Coopération et du Suivi, la Direction des Affaires administratives et financières et la Direction de la Coordination des actions des directions régionales.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : ENAS : contribution à l'atteinte du résultat 1.

OBJECTIF 03

Mieux contrôler et évaluer les structures administratives

FINALITE : ☑ Efficacité socio-économique ☑ Qualité du service rendu aux usagers ☑ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

4

rapports de l'Inspection générale interne produits en 2027, chacun incluant des recommandations pour une action plus conforme et plus performante des structures de l'administration centrale et/ou des services déconcentrés.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de rapports d'inspection produits par l'IGI dans l'année	Nombre	4	4	**4**	4

Source des données : Rapport d'activités de l'IGI – MASEF

OBJECTIF 04

Numériser les archives du Ministère

FINALITE : ☐ Efficacité socio-économique ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

100 %

taux d'avancement du projet de numérisation des archives du Ministère au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Taux d'avancement du projet de numérisation des archives	%	30 %	30 %	**100 %**	100 %

Source des données : DAAF – MASEF

Pondération des étapes du projet (sur 100 %)

Définition de la nomenclature de classement	5 %
Élaboration des procédures de gestion	5 %
Recensement des archives	20 %
Choix du local, rénovation, équipement	25 %
Formation du personnel	5 %
Numérisation et archivage (papier / numérique) du stock de documents	40 %

OBJECTIF
05

Informer le grand public sur les enjeux et problématiques sociales

FINALITE : ☐ Efficacité socio-économique ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

2 M+
téléspectateurs de la chaîne El Ousra au 31/12/2027.

10+
émissions traitant des problématiques sociales.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'émissions	Nombre	7	7	**10**	14
Nombre de téléspectateurs	Nombre	2 000 000	2 000 000	**2 400 000**	3 000 000

Source des données : DCADR – MASEF

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Pilotage de la stratégie ministérielle	**251 209 769**	258 500 249	262 561 608	69,9 %
02	Pilotage et coordination	**108 313 869**	114 321 504	118 531 800	30,1 %
	Total du Programme 093	**359 523 638**	**372 821 753**	**381 093 408**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Autres dépenses** ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien	● Biens et services	**1 500 000**	1 500 000	1 500 000
Commémoration d'autres fêtes internationales	● Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Contractuels du MASEF	● Autres dépenses	**27 900 000**	27 900 000	27 900 000
Contributions aux organismes internationaux	● Biens et services	**3 500 000**	3 742 042	3 876 756
Contrôle et audit interne	● Biens et services	**2 374 486**	2 574 486	2 774 486
Coordination et pilotage	● Biens et services	**36 481 486**	39 104 372	42 104 372
Entretien des bâtiments administratifs	● Biens et services	**5 760 000**	6 295 676	6 522 321
Loyer	● Biens et services	**7 000 000**	7 000 000	7 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**159 493 797**	162 683 673	162 683 673
Télécommunications	● Biens et services	**1 200 000**	1 200 000	1 200 000
Total de l'Action 01		**251 209 769**	**258 500 249**	**262 561 608**

Action 02 – Pilotage et coordination

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui au MASEF / PforR	Biens et services	**4 000 000**	4 000 000	4 000 000
Commission de passation des marchés publics	Biens et services	**2 500 000**	2 500 000	2 500 000
Coordination des actions régionales	Biens et services	**966 550**	979 934	1 015 212
Direction régionale du MASEF – Guidimakha	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Hodh El Gharbi	Biens et services	**680 000**	694 951	719 969
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Nord	Biens et services	**510 000**	560 000	610 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Ouest	Biens et services	**430 000**	480 000	520 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Sud	Biens et services	**540 000**	590 000	640 000
Direction régionale du MASEF – Adrar	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Assaba	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Brakna	Biens et services	**630 000**	680 000	730 000
Direction régionale du MASEF – Dakhlet Nouadhibou	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Gorgol	Biens et services	**670 000**	680 000	690 000
Direction régionale du MASEF – Hodh Chargui	Biens et services	**830 000**	880 000	930 000
Direction régionale du MASEF – Inchiri	Biens et services	**550 000**	600 000	650 000
Direction régionale du MASEF – Tagant	Biens et services	**660 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Tiris Zemmour	Biens et services	**620 000**	670 000	720 000
Direction régionale du MASEF – Trarza	Biens et services	**830 000**	900 000	950 000
Études, coopération et suivi	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Formation de monitrices et d'animatrices du préscolaire	Biens et services	**13 100 000**	13 100 000	12 100 000
Gestion administrative et financière	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Information, éducation et communication (IEC)	Biens et services	**2 250 000**	2 400 000	2 600 000
Orientation et illumination de la communauté	Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	14 000 000
Portail numérique du MASEF (TOUMOUHI-EBCHIR)	Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	Personnel	**49 285 901**	50 271 619	50 271 619
Renforcement des capacités des travailleurs sociaux	Biens et services	**10 461 418**	12 335 000	14 335 000
Total de l'Action 02		**108 313 869**	**114 321 504**	**118 531 800**

PROGRAMME

094

Protection sociale et personnes handicapées

Nomenclature budgétaire : « Protection sociale et personnes en situation de handicap »

ACTION 01 Prise en charge des malades indigents

ACTION 02 Assistance sociale aux groupes vulnérables

ACTION 03 Promotion des personnes en situation de handicap

CP 2027
554,6 M
millions MRU

PART DU TITRE 2027
47,1 %
des crédits de paiement

OBJECTIFS
3
objectifs stratégiques

Programme 094 · Protection sociale et personnes handicapées

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Protection sociale et personnes handicapées est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de protection sociale des groupes les plus vulnérables : les personnes âgées sans ressources, les personnes indigentes atteintes de maladies chroniques ou graves, les enfants handicapés et polyhandicapés et, de façon plus globale, les personnes en situation de handicap.

Le Programme est mis en œuvre par la Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale (DASSN) et par la Direction des Personnes en situation de handicap (DPSH) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Est rattaché au Programme l'opérateur de l'État « Centre de Formation et de Promotion sociale des Enfants en situation de handicap » (CFPSESH), chargé de promouvoir l'insertion socio-économique des enfants en situation de handicap.

La protection sociale des groupes vulnérables constituant une problématique multiforme, le Programme est en interaction forte, d'une part, avec les deux autres politiques publiques du Ministère (Protection et développement de l'enfant ; Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) et, d'autre part, avec de nombreuses autres administrations, notamment l'Agence Taazour, le Commissariat à la Sécurité alimentaire, la Caisse nationale d'Assurance maladie, la Caisse nationale de Solidarité santé, l'Agence nationale de l'Emploi et les départements en charge de la Santé, de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Droits de l'homme. Pour ce qui concerne spécifiquement l'inclusion des personnes en situation de handicap, une collaboration forte est également indispensable avec les départements en charge de l'Équipement, des Transports, de l'Habitat et de l'Emploi.

Par ailleurs, le Programme s'appuie sur les Services de l'Action sociale des Directions régionales du MASEF (DRASEF), mais aussi sur les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les trois Actions constitutives du Programme sont : « Prise en charge des malades indigents » ; « Assistance sociale aux groupes vulnérables » ; « Promotion des personnes en situation de handicap ».

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Cette Action a pour objet la prise en charge des soins des personnes indigentes (donc non couvertes par l'assurance maladie contributive) atteintes de maladies chroniques ou graves : séjours dans les structures hospitalières nationales, séances d'hémodialyse et médicaments des dialysés, évacuations sanitaires à l'étranger. Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour la protection sociale, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures administratives impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Prise en charge des soins et séjours dans les structures hospitalières nationales	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Prise en charge des séances d'hémodialyse des malades indigents	

Activités	Structures impliquées
Prise en charge des médicaments des dialysés indigents	DASSN / Service de l'Assistance sociale + Service de la Promotion de la Solidarité nationale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Évacuation des malades indigents à l'étranger	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Dépenses annexes aux évacuations sanitaires	
Modernisation de l'administration pour la protection sociale	DASSN / Service de la Protection sociale + Service de la Recherche et de l'Information sociale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Support aux activités de protection sociale	

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Cette Action a pour objet la conception et la mise en œuvre de mécanismes d'assistance, notamment par transferts monétaires, aux groupes sociaux les plus vulnérables, hors personnes en situation de handicap (prises en charge dans l'Action 3) et familles pauvres dirigées par des femmes (appuyées par le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille). Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour l'assistance sociale, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Assistance sociale aux malades dialysés indigents	DASSN / Service de l'Assistance sociale + Service de la Promotion de la Solidarité nationale + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Protection sociale
Assistance sociale aux autres groupes vulnérables	
Modernisation de l'administration pour l'assistance sociale	
Support aux activités d'assistance sociale	

Action 03 – Promotion des personnes en situation de handicap

Cette Action a pour objet la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes d'aide à ces personnes, notamment les plus vulnérables d'entre elles : prise en charge de la cotisation d'assurance maladie des personnes handicapées indigentes, transferts monétaires aux familles comprenant des enfants handicapés et polyhandicapés, achat d'équipements pour les personnes démunies en situation de handicap (fauteuils roulants par exemple), formation professionnelle des enfants en situation de handicap, appui à l'autonomisation économique des personnes handicapées (financement de microprojets), enseignement spécialisé des enfants en situation de handicap. Elle recouvre également la modernisation de l'administration pour la promotion des personnes handicapées, ainsi que les moyens de fonctionnement courant des structures administratives impliquées dans la mise en œuvre de l'Action.

Activités	Structures impliquées
Amélioration du cadre juridique	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap
Système d'information sur les personnes en situation de handicap	DPSH / Service d'Identification des personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Assistance sociale aux familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap + Service des Programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Prise en charge des cotisations d'assurance maladie des personnes handicapées indigentes	
Matériel d'aide technique aux personnes handicapées	

Activités	Structures impliquées
Appui à l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap	
Enseignement spécialisé et formation professionnelle des enfants en situation de handicap	CFPSESH
Modernisation de l'administration pour la promotion des personnes handicapées	DPSH / Service de la Promotion des personnes en situation de handicap + Service des Programmes spécifiques aux personnes en situation de handicap + Service d'Identification des personnes en situation de handicap + Service de l'Action sociale dans les DRASEF – Division Personnes handicapées
Support aux activités de promotion des personnes handicapées	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les couches sociales les plus vulnérables de la population (les malades indigents, y compris les malades chroniques, les personnes âgées sans ressources, les personnes en situation de handicap) attendent du Programme qu'il mette à leur disposition un éventail d'aides diversifié et cohérent, facilement accessible et qui réponde à leurs besoins spécifiques, en termes quantitatifs et qualitatifs.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il contribue à la résorption des inégalités et des discriminations, de façon efficace, tout en veillant à améliorer le ciblage des bénéficiaires, à évaluer les impacts des aides déjà mises en œuvre et à promouvoir dans les dispositifs de terrain l'implication d'instances indépendantes (conseils municipaux, groupes d'élus, organisations communautaires de base, associations de personnes handicapées).

Les partenaires techniques et financiers attendent du Programme une évaluation approfondie de l'action conduite ces dernières années en matière d'appui aux groupes les plus vulnérables, une planification et une budgétisation précises des activités à réaliser dans le cadre des nouvelles stratégies et une meilleure coordination avec les autres programmes de politique publique du MASEF et avec les autres départements ou institutions également mobilisés sur les problématiques de solidarité nationale, d'assurance sociale et de protection des groupes vulnérables (notamment les femmes et les filles, les enfants).

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre à ces attentes :

- élaboration de la Stratégie nationale de protection sociale 2025-2035 et de la Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées 2025-2035 ;
- extension des dispositifs d'aide, par exemple au profit des personnes dialysées démunies (prise en charge des seules séances de dialyse à l'origine, puis financement des diagnostics et des médicaments), et développement de nouveaux dispositifs (malades chroniques par exemple) ;
- augmentation très importante du nombre des bénéficiaires dans tous les dispositifs : 10 000 bénéficiaires de transferts monétaires en 2024 contre 0 en 2020 ; 1 100 enfants polyhandicapés pris en charge en 2024 contre 110 seulement en 2020 ; 150 opérations chirurgicales lourdes de malades indigents prises en charge en 2024 contre 0 en 2020 ; 3 766 personnes handicapées bénéficiaires de l'assurance maladie contre 714 en 2020, etc. ;
- construction et équipement d'un siège pour la Fédération mauritanienne des associations nationales de personnes handicapées et renforcement des capacités de plus de 60 associations ;
- création d'une base de données des malades chroniques indigents, développement et alimentation d'un système d'information dédié aux personnes handicapées ;
- révision des conventions de partenariat avec les structures hospitalières nationales et les prestataires de services financiers pour le transfert d'argent aux populations bénéficiaires ;
- amélioration du ciblage des bénéficiaires et utilisation de la plateforme de paiement du Registre social pour assurer le transfert d'argent aux ménages de personnes handicapées.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer, tant les besoins des couches vulnérables sont immenses. En 2019, 28,2 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire (41,2 % en milieu rural). Par ailleurs, plus de 10 % de la population (507 967 personnes, soit 10,31 %) se trouvait en situation de handicap selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2023).

Seule une petite partie des bénéficiaires potentiels du Programme est à ce jour identifiée et, même sur cette partie, de nombreuses demandes restent non satisfaites (exemples : 700 dossiers de transferts monétaires pour les familles avec enfant polyhandicapé ; 9 000 dossiers de malades chroniques ; 5 000 demandes de couverture maladie des personnes handicapées).

De même, les personnes handicapées sont toujours victimes de discriminations, malgré les améliorations apportées au cadre juridique et politique : ces personnes ont moins accès que les autres à la santé, à l'éducation et à la justice, et elles sont plus souvent victimes de maltraitance, de stigmatisation et de violences, notamment les femmes, les filles et les enfants. Enfin, le Programme est confronté à trois grands freins de nature interne :

- l'insuffisance de compétences pointues au sein du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités ;
- l'insuffisance des moyens budgétaires, qui limite les impacts du Programme sur le terrain ;
- le partage de l'information et la coordination, très complexes, avec les multiples intervenants, que ce soit les autres programmes au sein du MASEF ou les autres départements et institutions, dans un contexte où les instances intersectorielles créées n'ont jamais vraiment fonctionné.

ENJEUX

- **Affirmer la solidarité nationale au bénéfice des personnes les plus vulnérables.**
- **Promouvoir et faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.**

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01

Améliorer la prise en charge des malades indigents

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

7 000
personnes indigentes atteintes de maladie chronique ou grave seront prises en charge gratuitement dans les hôpitaux nationaux.

1 300
malades indigents dialysés seront pris en charge gratuitement (consultations médicales, séances d'hémodialyse, médicaments…).

100
personnes indigentes atteintes de maladie chronique ou grave bénéficieront d'une évacuation sanitaire gratuite à l'étranger.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades indigents pris en charge dans les hôpitaux nationaux	Nombre	4 800	4 800	**7 000**	10 000
Nombre de malades dialysés indigents pris en charge	Nombre	1 250	1 250	**1 300**	1 400
Nombre d'évacués sanitaires à l'étranger	Nombre	100	100	**100**	100

Source des données : Système d'information du MASEF

OBJECTIF 02

Renforcer la solidarité nationale au profit des groupes les plus défavorisés

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 300
malades dialysés indigents bénéficieront d'un transfert monétaire.

8 000
malades chroniques indigents bénéficieront d'un transfert monétaire.

1 840
personnes âgées démunies bénéficieront d'un transfert monétaire.

10 000
familles pauvres (hors familles dirigées par des femmes, appuyées par le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille) bénéficieront d'un transfert monétaire.

300
bénéficiaires n'appartenant pas aux catégories ci-dessus bénéficieront d'un transfert monétaire.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de malades dialysés indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 191	1 191	**1 191**	1 191
Nombre de malades chroniques indigents bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	7 099	5 400	**8 000**	10 000
Nombre de personnes âgées démunies bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 200	1 465	**1 840**	3 000
Nombre de familles pauvres bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	10 000	10 000	**10 000**	10 000
Nombre de bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus	Nombre	150	150	**200**	400

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : « Bénéficiaires de transferts monétaires n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus » : la liste de ces bénéficiaires figure dans l'arrêté conjoint MASEF-MEF n° 001244 du 7 novembre 2024.

OBJECTIF 03

Renforcer les appuis aux personnes handicapées

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

7 340
personnes handicapées bénéficieront d'une couverture maladie financée par le Programme.

1 170
familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé bénéficieront d'un transfert monétaire.

1 250
personnes handicapées bénéficieront d'un appui technique (fourniture d'équipements).

250
enfants handicapés bénéficieront d'une formation professionnelle du CFPSESH.

1 500
enfants handicapés bénéficieront d'un enseignement spécialisé du CFPSESH.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'une couverture maladie	Nombre	4 523	4 523	**7 340**	8 000
Nombre de familles avec enfant handicapé et/ou polyhandicapé bénéficiaires d'un transfert monétaire	Nombre	1 050	1 050	**1 170**	1 250
Nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'un appui technique	Nombre	770	770	**1 070**	1 500

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'enfants handicapés bénéficiaires d'une formation professionnelle du CFPSESH	Nombre	200	200	**250**	250
Nombre d'enfants handicapés bénéficiaires d'un enseignement spécialisé du CFPSESH	Nombre	1 300	1 300	**1 367**	3 500

Source des données : Système d'information du MASEF

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : CFPSESH : atteinte des résultats 4 et 5.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Prise en charge des malades indigents	**186 364 334**	205 549 137	224 682 443	33,6 %
02	Assistance sociale aux groupes vulnérables	**215 867 446**	228 775 818	242 339 610	38,9 %
03	Promotion des personnes handicapées	**152 382 938**	158 637 583	162 831 621	27,5 %
	Total du Programme 094	**554 614 718**	**592 962 538**	**629 853 674**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Action sociale et solidarité nationale	● Biens et services	**3 124 194**	3 224 194	3 357 500
Prise en charge des médicaments des dialysés	● Biens et services	**30 000 000**	35 000 000	40 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	● Biens et services	**9 000 000**	9 000 000	9 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	● Transferts courants	**14 500 000**	14 500 000	14 500 000
Prise en charge des séances d'hémodialyse des malades indigents	● Transferts courants	**80 000 000**	90 000 000	100 000 000
Cellule de suivi des malades	● Biens et services	**5 500 000**	6 500 000	6 500 000
Subventions aux dépistages du cancer du col de l'utérus	● Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	15 000 000
Prise en charge des malades indigents dans les structures hospitalières nationales	● Transferts courants	**30 000 000**	31 000 000	32 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**4 240 140**	4 324 943	4 324 943
Total de l'Action 01		**186 364 334**	**205 549 137**	**224 682 443**

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Assistance sociale aux groupes vulnérables	● Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Assistance sociale aux groupes vulnérables	● Transferts courants	**23 000 000**	24 000 000	25 000 000
Transferts monétaires aux malades indigents dialysés	● Transferts courants	**25 000 000**	30 000 000	35 000 000
Transferts monétaires aux ménages vulnérables « Ramadan »	● Transferts courants	**50 000 000**	50 000 000	50 000 000
Transferts monétaires ponctuels aux personnes âgées	● Transferts courants	**9 200 000**	10 500 000	12 200 000
Transferts monétaires aux malades indigents chroniques	● Transferts courants	**102 167 446**	107 275 818	112 639 610

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Total de l'Action 02		**215 867 446**	**228 775 818**	**242 339 610**

Action 03 – Promotion des personnes handicapées

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Transferts monétaires au profit des familles des enfants polyhandicapés	Transferts courants	**27 176 385**	29 000 000	30 000 000
Promotion et protection des enfants autistes	Biens et services	**10 500 000**	12 500 000	12 500 000
Promotion des personnes handicapées	Investissement	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000
Cotisation d'assurance maladie au profit des handicapés indigents	Transferts courants	**33 236 000**	34 897 800	36 642 690
Prix d'excellence PSH	Biens et services	**600 000**	600 000	600 000
Appui institutionnel aux associations de personnes handicapées	Transferts courants	**9 075 000**	9 075 000	9 075 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Biens et services	**6 600 000**	6 600 000	6 600 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Transferts courants	**9 656 790**	10 656 790	11 656 790
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Investissement	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**10 397 094**	10 605 036	10 605 036
Promotion des personnes handicapées	Biens et services	**1 620 000**	1 720 000	1 820 000
Total de l'Action 03		**152 382 938**	**158 637 583**	**162 831 621**

PROGRAMME

095

Promotion féminine, genre et bien-être de la famille

Nomenclature budgétaire : « Famille, Femme et Genre »

ACTION 01 Autonomisation socio-économique des femmes et des filles

ACTION 02 Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles

ACTION 03 Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
141,9 M	**12,0 %**	**3**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 095 · Promotion féminine, genre et bien-être de la famille

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Promotion féminine, genre et bien-être de la famille est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'État pour la protection des femmes et des filles, la progression vers l'égalité femmes-hommes et le renforcement de la cellule familiale. Les familles, femmes et filles les plus pauvres et les plus vulnérables constituent des cibles prioritaires de l'action du Programme.

Le Programme est mis en œuvre par la Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre (DFPFG) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), par la Coordination du versement de la subvention à l'entretien des femmes divorcées (Nevagha), par le Programme Ravah (stabilité familiale et espacement des naissances), par la Cellule Mutilations génitales féminines (MGF) et par le Projet Genre. Est rattaché au Programme l'opérateur de l'État « Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme » (CFAF).

La protection et la promotion de la famille, des femmes et des filles constituant une problématique multiforme, le Programme est en interaction forte, d'une part, avec les deux autres politiques publiques du Ministère (Protection et développement de l'enfant ; Protection sociale et personnes handicapées) et, d'autre part, avec plusieurs autres administrations, notamment celles en charge de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Santé, de la Justice et de la Formation professionnelle. Au-delà, l'enjeu de l'intégration du genre dans tous les secteurs de développement fait que le Programme interagit avec la plupart des départements ministériels. Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les Services de la Famille des Directions régionales du MASEF (DRASEF), mais aussi sur les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les trois Actions constitutives du Programme sont : « Autonomisation socio-économique des femmes et des filles » ; « Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles » ; « Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes ».

Action 01 – Autonomisation socio-économique des femmes et des filles

Cette Action a pour objet la conception et la mise en œuvre de programmes qui aident les femmes et les filles, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, à s'insérer dans les secteurs productifs et à accéder à des activités génératrices de revenus. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Formation professionnelle des femmes et des filles	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF + opérateur CFAF
Appui à l'entrepreneuriat féminin	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF
Support aux activités d'autonomisation économique	DFPFG / Service de la Promotion économique de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin + Service de la Famille dans les DRASEF

Action 02 – Accompagnement des familles et protection des femmes et des filles

Cette Action a pour objet la prévention et l'aide à la résolution des conflits familiaux (notamment en cas de divorce), la protection des femmes et des filles contre les violences psychologiques et physiques (violences conjugales et sexuelles notamment), ainsi que le développement du bien-être de la famille à travers des actions ciblées d'éducation et d'encadrement. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Prévention et règlement des litiges familiaux	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Nevagha + Service de la Famille dans les DRASEF
Protection des femmes et des filles contre les violences	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Cellule MGF + Service de la Famille dans les DRASEF
Éducation à la parentalité et encadrement familial	DFPFG / Service de l'Éducation, de l'Encadrement parental et du Renforcement des capacités professionnelles + Ravah + Service de la Famille dans les DRASEF
Support aux activités de protection	DFPFG / Service des Litiges familiaux et de la Médiation sociale + Service de l'Éducation, de l'Encadrement parental et du Renforcement des capacités professionnelles + Nevagha + Cellule MGF + Ravah + Service de la Famille dans les DRASEF

Action 03 – Promotion de la famille et de l'égalité femmes-hommes

Cette Action a pour objet le développement des droits de la famille ainsi que la progression vers l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes, notamment à travers une prise en compte plus systématique de la dimension genre dans les politiques publiques et les programmes et projets de développement. Elle recouvre également la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ainsi que leur fonctionnement courant.

Activités	Structures impliquées
Amélioration du cadre juridique	DFPFG / Service de la Promotion des Droits de la Famille, de la Femme et du Genre + Projet Genre
Institutionnalisation du genre	
Support aux activités de promotion	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les femmes et les filles en quête d'autonomisation socio-économique attendent du Programme une aide au renforcement de leurs capacités et un accès facilité au microcrédit pour pouvoir financer leurs projets. Au-delà, toutes les femmes et les filles veulent mieux connaître leurs droits et attendent surtout une protection efficace de la part du Programme, pas seulement dans les textes mais surtout dans la réalité. Ceci est spécialement vrai s'agissant des femmes en instance de divorce ou divorcées (pour le recouvrement de la pension de la Nevagha par exemple), et encore plus de toutes les femmes et filles victimes de violences psychologiques ou physiques, incluant les meurtres, les viols, les violences conjugales, les mutilations génitales, les mariages d'enfants et les grossesses rapprochées.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme des résultats concrets, notamment au profit des familles économiquement faibles et des femmes et filles les plus vulnérables.

Les partenaires techniques et financiers attendent du Programme une utilisation efficace et transparente des financements alloués et davantage de complémentarités et de synergies entre les administrations et entre les PTF impliqués dans la politique publique.

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre à ces attentes : en renforçant l'arsenal juridique de protection des femmes contre les diverses formes de violence, y compris la violence domestique et sexuelle ; en déployant des programmes d'autonomisation économique, notamment en milieu rural, associant microfinancement et formation professionnelle ; en créant la Caisse Nevagha au profit des femmes divorcées et de leurs enfants ; en multipliant les initiatives de lutte contre les violences basées sur le genre (campagnes de sensibilisation des populations, plateformes multisectorielles pour la prise en charge des victimes) ; en encourageant la participation des femmes à la vie politique. Par ailleurs, un observatoire national a été mis en place pour suivre le respect des droits des femmes et des filles et formuler des propositions visant à promouvoir ces droits.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer. Les violences basées sur le genre restent une préoccupation majeure, avec des taux de mutilations génitales élevés et des violences physiques et émotionnelles subies par de trop nombreuses femmes et filles. Par ailleurs, les femmes et les filles continuent de faire face à des inégalités dans de nombreux domaines, y compris l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la justice, ainsi que dans la participation à la vie politique et publique.

L'évolution des mentalités et des pratiques culturelles est un processus de long terme. Par ailleurs, le Programme est confronté à un certain nombre de freins internes à l'administration :

- d'abord, le manque de compétences pointues au sein du Programme pour concevoir, organiser, mettre en œuvre, piloter et évaluer l'impact des différentes activités ;
- ensuite, l'insuffisance des moyens budgétaires, qui limite les impacts du Programme sur le terrain ;
- enfin, les difficultés de coordination avec les multiples intervenants, que ce soit les autres programmes au sein du MASEF ou les autres départements et institutions, dans un contexte où la stratégie du Programme reste à fixer (le travail est en cours).

ENJEUX

- **Contribuer au bien-être des familles.**
- **Protéger les femmes et les filles.**
- **Promouvoir l'autonomisation des femmes.**
- **Promouvoir l'égalité juridique et réelle entre les hommes et les femmes.**

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01 — Développer l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

200 projets d'entrepreneuriat féminin bénéficieront d'un appui technique et/ou financier du Programme.	**200** coopératives féminines seront appuyées par le Programme.	**1 300** femmes et filles bénéficieront d'une formation professionnelle organisée par le Programme.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de projets d'entrepreneuriat féminin appuyés	Nombre	200	192	**180**	1 152 cumulé 2027-2028
Nombre de personnes bénéficiaires de sensibilisation	Nombre	40 000	40 000	**40 000**	60 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux traités	Nombre	1 500	1 500	**1 500**	3 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle	Nombre	1 171	1 171	**1 300**	3 900 cumulé 2027-2028

N/C = non connu ; N/A = non applicable

Source des données : Système d'information du MASEF

Précisions méthodologiques : Nombre de femmes et filles bénéficiaires d'une formation professionnelle : 2026 correspond à l'année scolaire 2025-2026, 2027 à l'année scolaire 2026-2027 ; la cible « cumulé 2027-2028 » correspond au cumul des bénéficiaires des années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme (CFAF) : réalisation du résultat 3.

OBJECTIF 02 — Protéger les femmes et les filles

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

1 152 litiges familiaux auront été traités par le Programme.	**200** litiges familiaux auront été résolus par le Programme.

650
femmes et filles victimes de violence physique et/ou psychologique auront été prises en charge.

100
femmes et filles victimes de violence auront bénéficié des services des maisons d'accueil.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre de litiges familiaux traités par le Programme	Nombre	1 250	1 250	**1 152**	9 000 cumulé 2027-2028
Nombre de litiges familiaux résolus par le Programme	Nombre	200	200	**200**	600 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles victimes prises en charge	Nombre	600	600	**650**	2 100 cumulé 2027-2028
Nombre de femmes et filles victimes de violence bénéficiaires des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement	Nombre	100	100	**100**	400

Source des données : Système d'information du MASEF

OBJECTIF 03

Institutionnaliser la prise en charge de l'enjeu genre

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

SNIG
la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre 2027-2034 est adoptée par le Gouvernement en 2027.

15
départements ministériels disposeront d'une cellule Genre.

45
plateformes multisectorielles seront en fonctionnement pour la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre actualisée pour la période 2027-2034	SNIG	1	1	**SNIG adoptée**	SNIG mise en œuvre
Nombre de départements ministériels disposant d'une cellule Genre	Nombre	9	9	**10**	15
Nombre de plateformes multisectorielles en fonctionnement pour la prise en charge des femmes et filles victimes de violences	Nombre	27	27	**32**	37

Source des données : Système d'information du MASEF

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Autonomisation économique des femmes et des filles	**67 308 844**	79 062 221	80 562 221	47,4 %
02	Protection des femmes et des filles et bien-être familial	**62 377 987**	73 680 239	20 430 239	44,0 %
03	Institutionnalisation du genre	**12 205 420**	12 305 420	12 305 420	8,6 %
	Total du Programme 095	**141 892 251**	**165 047 880**	**113 297 880**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Acquisitions et transferts** : Dépenses d'acquisition et transferts courants ● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Autonomisation économique des femmes et des filles

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Formation professionnelle des femmes et des filles	● Acquisitions et transferts	**32 640 000**	33 140 000	33 640 000
Programme RAIDAT	● Biens et services	**2 000 000**	3 000 000	4 000 000
Promotion des activités économiques des femmes	● Transferts courants	**20 000 000**	30 000 000	30 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**12 668 844**	12 922 221	12 922 221
Total de l'Action 01		**67 308 844**	**79 062 221**	**80 562 221**

Action 02 – Protection des femmes et des filles et bien-être familial

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Caisse de recouvrement Nevagha	● Biens et services	**3 000 000**	3 100 000	3 200 000
Cellule MGF	● Biens et services	**1 307 755**	1 407 755	1 507 755
Participation politique des femmes	● Biens et services	**586 000**	586 000	586 000
Promotion de la femme et du genre	● Biens et services	**1 372 000**	1 472 000	1 572 000
Protection des victimes de violences	● Biens et services	**7 299 650**	7 399 650	7 499 650
Ravah pour la stabilité familiale et l'espacement des naissances	● Biens et services	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Réforme juridique de protection de la famille	● Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**2 612 582**	2 664 834	2 664 834
Renforcement des droits des femmes (RenForce)	● Investissement	**43 000 000**	53 750 000	0
Total de l'Action 02		**62 377 987**	**73 680 239**	**20 430 239**

Action 03 – Institutionnalisation du genre

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Institutionnalisation du genre	• Biens et services	**2 205 420**	2 305 420	2 305 420
Commémoration de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars)	• Biens et services	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Total de l'Action 03		**12 205 420**	**12 305 420**	**12 305 420**

PROGRAMME

096

Protection et développement de l’enfant

Nomenclature budgétaire : « Protection et développement de l’enfance »

ACTION 01 Protection de l’enfant

ACTION 02 Développement intégré de l’enfant

CP 2027	PART DU TITRE 2027	OBJECTIFS
121,9 M	**10,4 %**	**2**
millions MRU	des crédits de paiement	objectifs stratégiques

Programme 096 · Protection et développement de l'enfant

Présentation du programme

Périmètre du programme

Le Programme Protection et développement de l'enfant est chargé, dans le cadre d'une approche intégrée, de promouvoir le système de protection des enfants aux niveaux communautaire, régional et national et, au-delà, de contribuer au développement d'un environnement propice à l'épanouissement des enfants. La protection et l'aide à l'insertion / à la réinsertion sociale des enfants les plus vulnérables constituent des priorités majeures de la politique publique.

Cette politique est mise en œuvre par la Direction de l'Enfance, par le Programme de lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans (PLME) et par le Programme de développement du préscolaire (PDPS) au sein du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Est rattaché à la politique publique l'opérateur Centre de Protection et d'Intégration sociale des Enfants (CPISE).

La protection et le bien-être des enfants constituant par définition une problématique multiforme, la politique publique est en interaction forte, d'une part, avec les Programmes du MASEF Promotion féminine, genre et bien-être de la famille et Protection sociale et personnes handicapées et, d'autre part, avec de nombreuses autres administrations, notamment celles en charge de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Santé, de la Justice et de la Formation professionnelle. Par ailleurs, le Programme s'appuie largement sur les familles, les communes, les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour déployer son action sur le terrain.

Présentation des actions et de leurs activités

Les deux Actions constitutives du Programme sont : « Protection de l'enfant » et « Développement intégré de l'enfant ».

Action 01 – Protection de l'enfant

Cette Action a pour objet :

- l'analyse, le pilotage et l'évaluation de la situation en matière de protection et de bien-être des enfants ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'actualisation périodique de la stratégie nationale de l'enfance ;
- l'amélioration du cadre juridique régissant les droits des enfants, le suivi de son application et sa vulgarisation au sein de la population, à commencer par les enfants ;
- la protection des enfants vulnérables, notamment ceux victimes d'exploitation et de violence ;
- la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans dans le cadre des structures préscolaires ou de centres dédiés ;
- la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ;
- le fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Activités	Structures impliquées
Promotion des droits de l'enfant	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants

Activités	Structures impliquées
Protection des enfants vulnérables	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants + Services Enfance dans les DRASEF + CPISE
Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans	Services Enfance dans les DRASEF + PLME
Modernisation de l'administration pour la protection des enfants	DE / Service de la Politique de l'enfance + Service des Droits et de la Protection des enfants + Services Enfance dans les DRASEF + PLME
Support aux activités de protection de l'enfant	

Action 02 – Développement intégré de l'enfant

Cette Action a pour objet :

- le développement du réseau des structures d'éducation et de garde des enfants de 3 à 6 ans et l'amélioration continue de la qualité des programmes dispensés et des éducateurs intervenants ;
- la conception et la mise en œuvre de projets permettant d'améliorer le bien-être des enfants, notamment des plus vulnérables ;
- l'éducation des enfants à la citoyenneté et à la vie démocratique (incluant des activités de loisirs) ;
- la modernisation des structures de l'administration impliquées dans la mise en œuvre de l'Action ;
- le fonctionnement courant des structures de l'administration impliquées dans les activités de développement de l'enfant.

Activités	Structures impliquées
Développement de l'éducation préscolaire	DE / Service de l'Éducation préscolaire + Programme de développement du préscolaire + Services Enfance dans les DRASEF + Programme national de lutte contre la malnutrition
Éducation des enfants à la citoyenneté	
Modernisation de l'administration pour le développement de l'enfant	
Support aux activités de développement de l'enfant	
Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et de ceux en milieu préscolaire	

Cadrage stratégique

Analyse stratégique

Les enfants, qui sont les premiers bénéficiaires et la raison d'être de la politique publique, attendent du Programme qu'il appuie le développement de leurs droits et toutes les initiatives visant à assurer le respect effectif de ces droits.

Parmi les enfants, les plus vulnérables d'entre eux espèrent pouvoir accéder à un éventail de services de protection intégré, de plus en plus large et de qualité, et ce dans toutes les régions du pays.

Pour sa part, le Gouvernement attend du Programme qu'il contribue à réduire les inégalités sociales et géographiques et agisse pour que les engagements pris par l'État vis-à-vis des enfants, notamment au travers des stratégies nationales et des conventions internationales, soient mis en œuvre.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) attendent du Programme une planification rigoureuse des activités, basée sur des données de terrain complètes et fiables et organisant les synergies entre toutes les administrations et les PTF impliqués dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Le Programme a beaucoup œuvré ces dernières années pour répondre davantage à ces différentes attentes, en s'appuyant notamment sur le fait que la politique publique de l'enfance constitue de façon constante une priorité forte et visible des plus hautes Autorités, comme le démontre par exemple l'engagement pris par SEM le Président de la République de mettre à niveau l'offre d'éducation préscolaire pour que celle-ci puisse accueillir 100 000 enfants. Plus précisément :

- des stratégies ont été élaborées : Stratégie nationale de protection des enfants 2020-2026, Stratégie nationale de développement de l'éducation préscolaire. Par ailleurs, les travaux d'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'Enfant à l'horizon 2030 ont démarré, et une politique et une stratégie pour la nutrition des enfants devraient aussi être développées ;
- un dispositif complet de gouvernance, de coordination et de gestion des actions pour la protection des enfants a été mis en place avec, au niveau national, un Conseil de l'Enfance et, au niveau décentralisé, des Tables régionales et communales de protection dans lesquelles les familles et les organisations communautaires de base jouent un rôle essentiel ;
- le paquet de services de protection déployé pour les enfants s'est progressivement élargi : prise en charge médicale, assistance psychosociale, formation professionnelle, réinsertion sociale, réinsertion scolaire, enregistrement à l'état civil, etc. Il a aussi touché de plus en plus d'enfants, pour l'essentiel les plus vulnérables et les plus à risque : en 2024, 6 500 enfants victimes de VEDAN ont eu accès à au moins un service de protection ;
- en complément, le Programme a lancé de nombreuses initiatives pour promouvoir un environnement favorable au bien-être et à la participation des enfants : actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant, création de clubs scolaires, mise en place de conseils communaux des enfants et réactivation du Parlement des enfants, organisation de colonies de vacances pour les enfants lauréats scolaires et pour les plus vulnérables (enfants en situation de handicap notamment). Par ailleurs, le pourcentage d'enfants de 3 à 6 ans préscolarisés dans les structures publiques ou privées est passé de 9,2 % en 2021-2022 (27 843 enfants) à 15,9 % en 2023-2024. C'est dans ces structures, et également dans une série de centres dédiés, que les actions de lutte contre la malnutrition se déploient, avec 14 858 enfants de moins de 5 ans examinés en 2024 et 2 081 enfants en situation de malnutrition pris en charge la même année.

Toutefois, des efforts importants restent à déployer dans la durée pour surmonter les freins structurels à une mise en œuvre plus ambitieuse de la politique publique de l'Enfance, dont on devine qu'elle ne touche aujourd'hui qu'une petite fraction des enfants, y compris parmi les plus vulnérables :

- l'identification des enfants ayant besoin d'une protection constitue une tâche difficile, de même que le recueil des données de base sur le terrain, notamment parce que les Services de l'Enfance (comme les autres services du MASEF) ne sont pas implantés dans les moughataas. Des enquêtes sont en cours de préparation, en collaboration avec l'Agence nationale de la Statistique et de l'Analyse démographique et économique (ANSADE) ;
- les moyens mis à disposition du Programme ne permettent pas de répondre à tous les besoins, même lorsque ces besoins sont connus : manque de travailleurs sociaux, manque de transport pour permettre l'accès des enfants aux centres de protection, absence de ligne budgétaire dédiée à l'achat d'intrants nutritionnels, manque de budget d'investissement (aujourd'hui essentiellement alimenté par les PTF), manque de structures d'éducation préscolaire alors que la population des enfants de 3 à 6 ans va s'élever à 423 000 enfants en 2030 contre 366 000 en 2024, seulement quelques centaines d'enfants bénéficiaires d'une éducation à la citoyenneté, etc. De plus, les inégalités géographiques subsistent, entre les régions (celles du Nord restent défavorisées) et au sein de chaque région et de chaque moughataa ;
- cette question des moyens d'action est d'autant plus problématique que le Programme fait face à plusieurs besoins émergents : enfants en conflit avec la loi, enfants sous l'emprise de produits stupéfiants, enfants réfugiés ou en mobilité… Les impacts du changement climatique sur les enfants ou la protection des enfants contre les mauvais usages d'internet constituent aussi de nouveaux sujets que le Programme devrait traiter ;
- le Conseil national de l'Enfance, lui-même sous-doté en moyens, ne joue malheureusement pas le rôle de plaidoyer, notamment sur le plan budgétaire, qui était attendu de lui pour la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

ENJEU

Apporter aux enfants la protection et l'environnement dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Objectifs stratégiques

OBJECTIF 01

Mieux connaître la situation des enfants (environnement, vécu, besoins)

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☐ Qualité du service rendu aux usagers ☑ **Efficience de l'administration**

RÉSULTATS ANNUELS 2027

2

études de terrain réalisées par le Programme avec l'ANSADE en 2027, pour alimenter la future stratégie nationale 2027-2030 pour l'enfance.

40 %

au moins des indicateurs essentiels de la politique publique de l'enfance alimentés pour tout le territoire national dans le système d'information de l'enfance au 31/12/2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Nombre d'études de terrain réalisées	Nombre	0	0	**2**	4 cumulé 2027-2028
Taux d'alimentation du système d'information de l'enfance	%	0 %	0 %	**40 %**	100 %

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : Études de terrain : les deux études prévues en 2027 portent sur les enfants sans soutien familial et sur l'impact des changements climatiques sur les enfants. Taux d'alimentation du système d'information de l'enfance = nombre d'indicateurs essentiels alimentés et à jour trimestriellement pour toutes les régions / nombre d'indicateurs essentiels contenus dans le système d'information.

Le système d'information de l'enfance contient 10 indicateurs essentiels

1. Nombre d'enfants sensibilisés contre les VEDAN ■
2. Nombre de familles sensibilisées contre les VEDAN
3. Nombre de femmes enceintes ou allaitantes sensibilisées sur l'enjeu nutrition
4. Nombre d'enfants victimes de VEDAN ■
5. Nombre d'enfants identifiés comme étant à risque VEDAN
6. Nombre d'enfants victimes de VEDAN ayant bénéficié d'au moins un service de protection
7. Nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition pris en charge ■
8. Taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans ■
9. Nombre d'acteurs de la protection de l'enfance ayant bénéficié d'un renforcement de capacités
10. Nombre d'enfants ayant participé à une action d'éducation à la citoyenneté

Les 4 premiers indicateurs essentiels qui seront alimentés trimestriellement dans le système en 2027 sont : nombre d'enfants sensibilisés contre les VEDAN ; nombre d'enfants victimes de VEDAN ; taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans ; nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition pris en charge. Soit un taux d'alimentation de 40 % au 31/12/2027. ■ = indicateurs alimentés en 2027.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : PTF : formation à l'alimentation et à l'utilisation du système d'information ; équipement informatique des agents du Programme sur le terrain. ONG nationales : contribution à l'alimentation des indicateurs essentiels.

VEDAN = Violences (dont celles basées sur le genre), Exploitation, Abus, Discrimination, Négligence.

OBJECTIF 02

Assurer une couverture du préscolaire ancrée dans la sphère des pauvres

FINALITE : ☑ **Efficacité socio-économique** ☑ **Qualité du service rendu aux usagers** ☐ Efficience de l'administration

RÉSULTATS ANNUELS 2027

30 %
taux de préscolarisation au niveau national en 2027.

800
enfants participeront à une action d'éducation à la citoyenneté en 2027.

INDICATEURS

Intitulé	Unité	2026 Prévision PAP	2026 Prévision actualisée	2027 Cible	2028 Cible
Taux de préscolarisation	%	19,2 %	24,5 %	**30 %**	35 %

Source des données : Système d'information de l'enfance du MASEF

Précisions méthodologiques : Taux de préscolarisation = effectifs préscolarisés / population des enfants de 3 à 5 ans.

Contributions des opérateurs de l'État / partenaires : PTF et ONG : contribution à l'atteinte des résultats 1 et 2.

Présentation des moyens demandés

Propositions budgétaires : crédits par action

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Protection de l'enfant	**47 097 682**	48 487 051	49 586 958	38,6 %
02	Développement de l'enfance	**74 825 000**	81 441 725	84 128 363	61,4 %
	Total du Programme 096	**121 922 682**	**129 928 776**	**133 715 320**	**100,0 %**

NATURE DE DÉPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Investissement** : Dépenses d'investissement

Action 01 – Protection de l'enfant

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Nutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes	● Biens et services	**6 200 000**	6 300 000	6 400 000
Développement, protection et promotion de l'enfance	● Biens et services	**1 485 250**	1 585 250	1 685 250
Protection et intégration sociale des enfants	● Biens et services	**10 890 000**	11 108 520	11 508 427
Appui au SPE	● Biens et services	**5 980 000**	6 500 000	7 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**22 542 432**	22 993 281	22 993 281
Total de l'Action 01		**47 097 682**	**48 487 051**	**49 586 958**

Action 02 – Développement de l'enfance

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Développement du préscolaire	● Biens et services	**23 690 500**	23 690 500	23 690 500
Développement du préscolaire	● Transferts courants	**30 334 500**	31 851 225	34 437 863
Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	● Investissement	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
Programme national de lutte contre la malnutrition	● Biens et services	**3 800 000**	3 900 000	4 000 000
Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	● Investissement	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Total de l'Action 02		**74 825 000**	**81 441 725**	**84 128 363**